

PORTANT COMPOSITION DU JURY DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie 2e année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 16 juillet 1984, relatif au Diplôme d'Études Universitaire Scientifique et Techniques,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie 2e année comme suit :

Membres du jury

FELGINES Catherine, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CIVIALE Marie ange, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

AULAGNIER Véronique, Intervenant extérieur

AVELLANEDA Luc, Intervenant extérieur

FRADIER Sylvie, Intervenant extérieur

GRANGER Patrice, Intervenant extérieur

LACOMBE Christophe, Intervenant extérieur

LAURENT Christophe, Intervenant extérieur

LAURY Véronique , Intervenant extérieur

COUDERT Catherine, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

SAUTOU Valerie, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Semestre 2

AULAGNIER Véronique, Intervenant extérieur

AVELLANEDA Luc, Intervenant extérieur

FRADIER Sylvie, Intervenant extérieur

GRANGER Patrice, Intervenant extérieur

LACOMBE Christophe, Intervenant extérieur

LAURENT Christophe, Intervenant extérieur

LAURY Véronique, Intervenant extérieur

BALAYSSAC David, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 8 décembre 2024